L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN 3 FEVRIER.

ARRIVÉE DE "L'AMÉRIQUE."

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le steamer de la compagnie transatlantique *Amérique*, capitaine Roussan, parti de Brest le samedi 17 janvier, est arrivé à son dock hier à 9 heures du matin; il était arrivé la veille à 10 heures du soir à Sandy Hook.

L'Amérique est l'ancien steamer *Impératrice Eugénie*, transformé suivant les nouveaux plans adoptés par la compagnie. C'est un magnifique bâtiment, d'une marche supérieure, et tous les passagers s'accordent à déclarer qu'il s'est admirablement comporté à la mer, par un temps affreux, et dans les circonstances les plus difficiles.

Il a sauvé et amené à New York le capitaine et l'équipage du navire anglais *Sarah*, de Glasgow (le port d'attache, du *Loch Earn*), en perdition à trois cents milles environ de Terre-Neuve. Le *Sarah* était chargé de bois, et, grâce à ce chargement, il flottait entre deux eaux quand il a été rencontré par l'*Amérique*. Une partie de la mâture seule apparaissait à la surface, et les malheureux naufragés étaient réfugiés dans la grande hune. Belle et digne inauguration pour le premier voyage de l'*Amérique*.

A bord de l'*Amérique* se trouvent aussi la plupart des survivants de la *Ville du Havre*, et notamment M. Garay, capitaine en second, et M. Vié, officier comptable du malheureux steamer, à qui sa conduite exemplaire dans cette lamentable catastrophe a mérité les plus chaleureux éloges. Nos braves marins ont été accueillis à leur arrivée par une juste et cordiale sympathie, car tous ont fait leur devoir dans des circonstances difficiles et il n'en est pas un qui, de son côté, ne rende un éclatant hommage à la conduite des officiers, et en particulier du digne capitaine Surmont, qui trouvera certainement des témoignages empressés d'estime et d'amitié lors de l'arrivée de la *Ville de Paris* dont il a le commandement. La *Ville de Paris* fera le service de St. Nazaire aux Antilles jusqu'au mois d'avril, époque à laquelle elle sera replacée sur la ligne de New-York.

Dans son rapport, le capitaine Crowther, du trois-mâts *Sarah*, après avoir relaté les circonstances dans lesquelles il a été désemparé, s'exprime ainsi:

"Nous étions depuis plusieurs heures accrochés après le hunier, quand le 21, à 10 heures et demie du matin, le steamer français *Amérique* parut à l'horizon. Il nous aperçut, et, malgré l'état furieux de la mer, il nous envoya son *life-boat* qui nous recueillit."

En terminant, le capitaine Crowther exprime ses remerciements au capitaine Roussan pour les bons traitements dont il a été l'objet ainsi que son équipage, pendant son séjour à bord de l'*Amérique*.

—Nous lisons dans le *XIXème Siècle* du 16 janvier:

Le capitaine Surmont est allé prendre, hier, le nouveau commandement que la Compagnie transatlantique vient de lui confier sur la *Ville-de-Paris*.

La *Ville de Paris* va faire un voyage à la Martinique, puis elle reprendra la ligne du Hâvre à New York.

—On lit dans l'*Express*:

"C'est une règle du service diplomatique anglais que chaque agent doit, tous les ans, étudier et traiter d'une manière approfondie quelque point particulier des institutions permanentes du pays près lequel il est accrédité. M. Bassett, consul des Etats-Unis à Port-au-Prince, s'est conformé à cet usage, bien qu'il n'eût pas reçu d'instructions à cet égard, et son histoire est une addition utile à l'économie politique. L'exemple est bon à suivre. M. Silas Hudson, ministre des Etats-Unis au Guatemala, envoie une dépêche dans laquelle, après avoir malmené les gouvernants du pays, il donne une description géographique du Guatemala et fait la peinture de ses habitants. Les femmes ont surtout fixé son attention; il loue leurs formes, compare la tournure des femmes des diverses tribus, et déclare que "les filles de Ladino sont peut-être les plus élégantes marchenses du monde."

"Le ministre à San Salvador a été terriblement effrayé par les tremblements de terre, mais il relate néanmoins quelques faits très intéressants touchant la nouvelle constitution. M. Thomas envoie de Lima des lettres intéressantes, dans l'une desquelles il conseille l'établissement de lignes de steamers et trace à grands traits le plan de la construction d'un chemin de fer, qui partirait de quelque point du Southern Pacific road en Californie, descendrait la ligne de la côte jusqu'à Cruzco dans le Pérou, ou Santiago dans le Chili, traversant 66 degrés de latitude et mesurant, avec ses divers détours, une longueur de 6000 milles. M. Vidal, à Tripoli, est un homme d'une intelligence évidente, et il cultive fréquemment la poésie française et espagnole. M. Pierce expédie d'Honolulu des détails sur le changement de dynastie et l'avènement du roi Lunalilo. Les dépêches envoyées du Japon par M. de Long sont réprouvées par M. Fish à raison de leur indiscrétion. Le chapitre le plus curieux est l'histoire du fâcheux effort fait conjointement par les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de la Russie, pour obtenir une audience de l'empereur de Chine, lors de son accession au trône, sans s'agenouiller en sa présence. L'astuce, le manque de sincérité et la manie temporisatrice des ministres d'Etat chinois apparaissent avec relief. Mais la pression exercée sur les *gamen* et le bon sens de l'empereur lui-même ont prévalu, et l'audience a finalement été accordée. L'innovation établit le principe qu'un ministre étranger peut, sans humiliation et sans reconnaître la supériorité de l'empire chinois, présenter une communication directe au souverain en personne."

LA REDDITION DE LA NUMANCIA.

ORAN, 14 janvier, soir.

Les généraux Contreras, Galvez et la junte de Carthagène sont arrivés hier sur la *Numancia*, se plaçant sous la protection française. Le gouverneur militaire a fait garder la côte par 1,800 hommes pour empêcher leur débarquement. Le capitaine de port, avec quelques marins, a fait démonter la machine de la *Numancia* pour l'empêcher de repartir.

Le gouvernement français a ordonné de désarmer tout navire insurgé qui arrive, et de placer les équipages dans les forts. Les chefs et les officiers de la *Numancia* refusèrent de débarquer si on ne leur laissait leurs épées. Les autorités n'ont pas consenti et ont envoyé à bord trois compagnies de zouaves pour garder les insurgés, au nombre de 3,000 environ.

Pendant le débarquement, la *Carmen*, frégate espagnole, est arrivée, demandant la remise de la *Numancia*. Les autorités françaises ont répondu qu'elles attendaient les instructions de Versailles. La *Vittoria*, arrivée ensuite, salua le pavillon français; le salut a été rendu. Le débarquement continue. 1,100 insurgés déjà débarqués ont été conduits dans les forts.

Voici, d'après nos informations, comment serait réglée la question des réfugiés de Carthagène qui, après la prise de cette ville, sont arrivés à Mers-el-Kébir, à bord de la *Numancia*.

Une enquête sera ouverte, de concert entre les deux gouvernements, à l'effet de séparer ceux qui peuvent être considérés comme de simples réfugiés politiques des individus qui, avant de prendre part à l'insurrection, s'étaient rendus coupables de crimes de droit commun et avaient été tirés des prisons par la junte insurrectionnelle. Ces derniers, et le nombre en est considérable, seront purement et simplement livrés aux autorités espagnoles, en vertu des traités d'extradition.

Quant aux autres, ils seraient internés, non dans notre colonie algérienne, qui n'a nul besoin de recevoir ce nouveau contingent de révolutionnaires et de socialistes, mais en France, principalement dans nos provinces de l'Ouest, où ils seraient disséminés par petits groupes et placés sous la plus active surveillance de l'autorité judiciaire.

On lit dans la *Patrie* du 16 janvier:

Le commandant général de l'escadre espagnole de la Méditerranée, M. le contre-amiral Nicolas Chicarro, a reçu du gouverneur de la province d'Oran l'avis que la *Numancia* lui serait remise demain, samedi, dans la matinée. Le contre-amiral repartira pour l'Espagne avec la *Numancia*.

Hier s'est terminé le débarquement de l'équipage et des réfugiés qui étaient à bord de la *Numancia*. Ils seront retenus par les autorités jusqu'à ce que la procédure d'usage soit terminée.

Le gouvernement français est tout disposé à donner satisfaction aux réclamations du commerce de Malaga relativement aux prises que la *Numancia* aurait faites sur les vapeurs *Darro* et *Estramadura*. Mais on doute que les marchandises enlevées sur ces vapeurs se trouvent à bord de la *Numancia*.

Le gouvernement espagnol s'est montré pleinement satisfait des dispositions prises par le gouvernement français et l'en a fait remercier.

M. Petit, consul de France à Carthagène, a repris possession de son poste avec le personnel de son consulat.

—Nous lisons dans la *Gazette du Midi*, de Marseille, sous la date du 8 courant:

Le neveu de M. le comte de Chambord, S. A. R. le duc Robert de Parme, est arrivé hier au soir de sa villa de Cannes et descendu à l'hôtel Noailles. Le prince s'est embarqué aujourd'hui, à midi, à bord du *Maris*, pour un grand voyage en Egypte, où il se propose, dit-on, de remonter le Nil jusques aux cataractes. Il reviendra par le canal de Suez et ira faire un pèlerinage à Jérusalem, comme M. le comte de Chambord et M. le comte de Paris l'ont fait il y a quelques années.

Mgr le duc de Parme est accompagné de M. le chevalier de Saint-Chéron, ancien secrétaire du général de Charette, à Rome, et frère du rédacteur en chef de l'*Assemblée nationale*.

Mme la duchesse de Parme, sœur du roi François II de Naples, est restée à Cannes. Le duc Robert trouvera en Egypte son frère cadet, le comte de Bardi, qui y réside depuis quelque temps.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Mardi, 3 Février 1874.

LA FAVORITE, grand opéra en 4 actes.
LE PASSANT, comédie en un acte.
Jeudi, 5—MATINÉE à midi précis. 31év.

Théâtre des Variétés.

M. MAURICE GRAU.. Locataire et Directeur.
M. D. DE VIVO.............Agent.

SALVINI! SALVINI!

"Le plus grand des acteurs actuels."—Robert Browning.

"Le plus grand de tous les acteurs."—N. Y. Times.

"L'acteur le plus puissant et le plus original que le monde ait jamais vu."—N. Y. Herald.

M. GRAU a l'honneur d'annoncer au public que **Signor TOMMASO SALVINI**, l'illustre tragédien italien, et sa célèbre troupe dramatique composée de quarante artistes, en route pour la Havane et le Mexique, donneront QUELQUES REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES telles qu'il n'y en a jamais eu à la Nouvelle-Orléans. Ces représentations

Commenceront Lundi, 9 Février, par INGOMAR (Il Figlio delle Selve)

"Salvini est le fils idéal de la forêt. Son triomphe a été aussi complet et l'ovation aussi enthousiaste que dans "Othello."—New York Herald.

Mardi, 10 février—Le nouveau drame si émouvant, de Giacometti, auteur de "Elizabeth," LA MORT CIVILE, drame dans lequel Salvini a obtenu ses triomphes les plus éclatants.

"La scène de la mort, dans "La Mort Civile," est unique dans l'histoire des Arts en Amérique."—New York Times.

Mercredi, 11 février—OTHELLO.

"L'Othello le plus admirable que le monde ait jamais vu."—Charlotte Cushman.

Vendredi—FRANCESCA DI RIMINI.

Dimanche—La grande tragédie, SAMSON.

Places réservées, $2 et $1 50.

Prix d'entrée, $1; galeries, 50 cents; loges de personnes de couleur, 75 cents.

La vente des places commencera jeudi, au bureau, où les librettos sont en vente.
1er fév

Académie de Musique.

DIMANCHE, 1er FEVRIER 1874.
Engagement pour une semaine seulement.
Matinée du Samedi des MINSTRELS DE HAVERLY, sous la direction de J. H. Haverly.

La plus nombreuse troupe et la plus remarquable qu'aucune autre organisation de ce genre.

Dans le personnel de cette troupe se trouve:

FAYETTE WELCH,
GEORGE WILSON,
JAMES FOX,
NED GOSS,
WILL H. MORTON,
CHARLEY JAMES,
CAUFIELD et BOOKERS, Chanteur et Danseur Américain.
Le merveilleux BERNARDO
Et D. L. MORRIS (le Grand) dans son genre particulier.
Le "Superior Vocal Quartette" BERNARDO, RAPIER, RUSHBY et BASSETT.

L'orchestre est composé de huit musiciens de grands talents.—Professeur Eckhart, Harry Moreau, Henry Miller, N. S. Clishee, John Nilger, Geo. Broch, Harry Lawrence, Geo. Darwin.
31 janv.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

—au bénéfice—
DE LA VEUVE DU DEFUNT
THEO. V. LA HACHE,
A la Salle Grunewald,
Vendredi, le 6 Février 1874.

PROGRAMME.

1 Quatuor, Ich geh noch Abends Spal..........Kreutzer
2 Grand duo de Norma, Pour deux pianos..........Thalberg
Mme L. Herr et Mlle M. W. Wilson.
3 Cavatine de Freyschutz..........Weber
Mme A. B.
4 Solo pour ténor, de Masaniello..........Auber
Mr. C. St.
5 Solo de violon, Souvenir de Mozart..........Allard
Mr. Resch.
6 Quatuor, Wie hab ich sie geliebt..........Mohring.

2e Partie.

1 Quatuor, Osch ich auf der Haide..........Kucken.
2 Air, de Mignon..........Thomas
Mme A. B.
3 Concerto pour deux pianos..........C. M. V. Weber
4 Solo de basse, Winter..........Kucken
Mr. F. W. Bremer.
5 Solo pour soprano, La larme..........Gumbert
Mme A. B.
6 Quatuor, Voeglein Schlumme..........Abb
Mr. Grenling.

Les deux grands pianos de Steinway ont été généreusement offerts par M. Louis Grunewald, Nos. 18, 20 et 22 rue Baronne. 1 fév

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Soirée du Mardi-Gras, 17 février 1874. LA COTERIE, CARNAVAL ET BAL MASQUE,

Sous les auspices des comités de la fête, composés de dames bien connus.

Pour obtenir des billets d'invitations pour dames, faire la demande, par écrit, au contrôle: ces demandes seront sujettes à l'approbation des comités d'invitations, et notice sera donnée lorsqu'on sera prêt à délivrer les billets. 3 fév

GRAND BAL Paré et Masqué à l'Opéra.

LE bal paré et masqué annuel de l'Opéra aura lieu le MARDI-GRAS.

De grands préparatifs ont été faits pour rendre ce bal un des plus beaux et des mieux organisés qui aient jamais été donnés.

Un orchestre complet et composé d'excellents musiciens, a été engagé.

Rien, capable de diminuer l'éclat de cette fête, n'a été omis. Des officiers de police ont été retenus pour maintenir l'ordre. La salle de bal sera parfaitement arrangée.

On pourra se procurer des invitations pour dames et des billets d'entrée au magasin de musique de M. Elie, rue du Canal, No 151.

Billets d'entrée pour hommes, $3.
1er fév

GRAND BAL PARÉ ET TRAVESTI,
—DONNÉ PAR LA—
SOCIETE CULINAIRE,
A LA SALLE GRUNEWALD,
LE 12 FÉVRIER 1874.

Les personnes qui désireraient se procurer des cartes s'adresseront à tous les restaurants et hôtels.

Pour les invitations de dames, s'adresser
78 rue d'Orléans,
127 rue des Remparts, encoignure Toulouse,
22 rue Royale,
L'rue Royale. 1er fév—10t

DENTISTES.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste.

Un ratelier de DENTS (à la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $30.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
Venez voir la nouvelle base. 13avril

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de puis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.

Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution! Révolution!
LES DENTS:
$30..........les Rateliers..........$
—Prix ordinaire $50—

LE DR. GEO. P. MALONEY, No 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne, **pose des Rateliers à $15,** avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux ratéliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 19fév—1an

Ayer's Ague Cure,

Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Remittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

℞ Il n'est pas de remède dont le peuple américain sente plus vivement la nécessité qu'un médicament efficace pour la fièvre en frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de lui offrir avec la certitude qu'il vaincra le mal et ne saurait être nuisible en quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. Le *préventif* vaut mieux que la guérison, car il met le sujet à l'abri des risques de violentes attaques. Le CURE chasse du corps le poison miasmatique de la FIEVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, si on le prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les maladies en question, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le place à la portée de tout le monde, et dans les districts où règnent la FIEVRE EN FRISSON, chacun devrait l'avoir et y avoir recours librement. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter, à tout le monde, aux pauvres comme aux riches. La grande supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre contre les Fièvres Intermittentes est due à ce qu'il ne contient ni quinine ni ingrédients minéraux, et, conséquemment, ceux qui le prennent n'éprouvent aucun effet fâcheux dans leur constitution; ceux qu'il guérit sont aussi sains que s'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique; il faut compter Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittentes ou périodique. Le CURE chasse le poison du sang et, par suite, opère une guérison générale. C'est un précieux bouclier pour les émigrants et les personnes qui habitent momentanément les districts infectés. Pris de temps en temps ou tous les jours, il empêche que l'infection n'engendre la maladie. Les personnes qui profitent de la protection qu'il offre n'ont rien à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DU FOIE, il est excellent en ce qu'il stimule le foie de façon à en obtenir une activité saine.

Nous le recommandons pour les guérisons qu'on ne saurait obtenir par d'autres remèdes.

PREPARE PAR
LE DR J. C. AYER & CO.,
CHIMISTES,
LOWELL, MASSACHUSETTS,
ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER.

Prix..........$1 00 la bouteille.
21 fév—1m—mar, jeu, sam

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La. Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 94 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
N. O. Mutual Ins. Association, 102 Canal.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Placé.
Home Mutual Ins. Co. 76 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guéblé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guéblé & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 19, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Peck Bros., (Wheeler & Wilson.) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 61 et 63 Canal, 213, 215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 185 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
N. C. Deleean, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Moreau, 128, Canal.
Rest. John, 16 & 18, Bourbon.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.
Miller & Dielman, 50, 52 et 54, Peters.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres.

TABLES DE BILLARD.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
Miller Bros, coin Commune et St-Charles.

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.
Gros Lot..........$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 14 février 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

MOITIE, QUART ET HUITIEME EN PROPORTION.

1 lot de..........	$20,000 est..........	$20,000
1 lot de..........	10,000 est..........	10,000
1 lot de..........	5,000 est..........	5,000
40 lots de..........	500 sont..........	20,000
200 lots..........	100 sont..........	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300, chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont.......... $2,700

9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.......... 1,800

9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont.......... 900

270 lots s'élevant à.......... $80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS.

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No. 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock-box 692, P. O., Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21janv—73—1an

Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la—
Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE!!

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET
Mardi, 31 Mars prochain.

Il a été émis seulement 60,000 billets, et
$1,500,000,
divisés en 12,000 lots gagnants, seront répartis entre les détenteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE..........		$250,000
UN GROS LOT DE..........		100,000
UN GROS LOT DE..........		50,000
UN GROS LOT DE..........		25,000
UN GROS LOT DE..........		17,500
10 LOTS DE..........	$10,000..........	100,000
30 LOTS DE..........	5,000..........	150,000
50 LOTS DE..........	1,000..........	50,000
80 LOTS DE..........	500..........	40,000
100 LOTS DE..........	400..........	40,000
150 LOTS DE..........	300..........	45,000
250 LOTS DE..........	200..........	50,000
325 LOTS DE..........	100..........	32,500
11,000 LOTS DE..........	50..........	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à.......... $1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS;

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20janv—1m—MarJS

AU NEW CHEAP JOHN
(JOHN HANSEN)

ON continue à manufacturer, en dépit de l'INCENDIE, des
BOTTES ET SOULIERS

De première classe, pour la clientèle. Ces chaussures sont plus que précédemment meilleures et à un prix plus réduit au No 33, rue du Canal, à l'angle de la rue Peters, la porte après le magasin d'habillements de Cogan. 7nov—1m

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le Professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 73, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 8 A. M. à 9 P. M. 9 nov—6m

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 14fév—1an

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU
PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gau ler Frères, Larronde, Sutton, Gollenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Srignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edel n Gillet,
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial, Eagle et La Cloche, du PORTO et HERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reiz, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25
14 janv—6m NOUVELLE ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU. Mme ADELE HEPP, in commendam. PIERRE RABITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York.
16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
31 août—1an

147 - - - - - - - 147
Rue du Canal.
ERLEBACH & CHARDEY,
PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL
GREAT SOUTHERN
DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,
Vendues à $1 seulement.

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'été, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessus, rien au-dessous.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohème, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES! FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE
Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS; Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN;

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
16 nov—4m

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les points mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.
E. LEVY & Co,
PROPRIETAIRES
—DU—
GRAND DOLLAR STORE
DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours. Paillassons en rotin et en coco. Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage
POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices. Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1: 8, 6, 4, 3½ et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
Stéréoscopes, $1.
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Un magnifique assortiment de beaux tableaux à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.
UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile: 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de dessert, en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer, et qui sont encore mis en vente nouveaux et il paraîtront pour la première fois cette saison dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend:

250,000 Articles Nouveaux.
A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées, boîtes pour toilettes, instruments de mathématiques, boîtes à gants, jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main; boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantelettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs gants en coton, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, ourlés, $1; très jolis et un caleçon en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poëtes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; superbes chandeliers, richement décorés en or, à $1 chaque ou à $1 la paire, selon la grandeur, crachoirs en porcelaine, décorés, coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attachés, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, glaive, $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre ciseaux et tire-bouchons, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; étui, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons razoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4, $1; une douzaine de Serviettes toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de jour de l'an, qui seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, où nous avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, et ceux qui désirent se rendre pour le "premier et véritable Dollar Store."
30 oct—6m

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre son époux.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE POUR la Paroisse d'Orléans.—No. 25,875.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District Supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par le No. Deux, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 29 d'octobre 1852, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, au Livre de plan No. 4; le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o. UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans le même District et îlet, étant formée d'une portion du fond du terrain faisant face à la rue Dumaine, désigné par le No. Cinq, d'après un plan dressé par J. Communy et L. J. Pilié, civils-arpenteurs, daté du 9 août 1834, et dépo é en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville, sous le No. 19, au Livre de plans. La dite portion de terre mesure vingt-quatre pieds de face à la ligne du fond du terrain No. Deux sus-décrit, sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et deux lignes, donnant ainsi à toute la propriété une façade de vingt-quatre pieds sur la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent trente et un pieds onze pouces et deux lignes.

Cette propriété appartient à la défenderesse la dite Dame Mathilde Labarre, pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 29 juin 1872.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci-après décrits, savoir:

1o Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres ($2,385 00) réduit à la somme de dix-neuf cent huit piastres (1,908 00), payable le 29 de juin 1874, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement, avec privilège de renouvellement pour trois années consécutives en payant chaque année la somme de quatre cent soixante dix-sept piastres (477 00), sur le capital et les intérêts accrus.

2o Deux billets, chacun de la somme de cent soixante dix huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178 33⅓), échéant le 29 de juin 1874 et 1875 respectivement avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement.

Et la balance du prix comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BEZOU.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste-Anne et Bourgogne; et mesurant (le dit terrain) vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, cent quatre-vingt dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts et la même profondeur sur la ligne à l'opposé. Ensemble une portion de terre contiguë sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu au sus-décrit, commençant à la distance de cent huit pieds de la rue Dumaine et ayant de cette ligne une parallèle à la dite rue, dix neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et perpendiculaire à la rue Dumaine, de là treize pieds six pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, de là jusqu'à la ligne où le terrain décrit en premier lieu commence la largeur de trente pieds, et de ce dernier point le dit terrain mesure soixante-dix-huit pieds sept pouces jusqu'à la ligne de la rue Dumaine, le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur-civil, daté du 5 mai 1858 et annexé à un acte de vente passé devant A. Boudousquié, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques à deux étages, avec mansardes, converte en ardoises, portant le No 344 de la rue Dumaine, une bâtisse en briques, à deux étages, aussi couverte en ardoises, écuries, dépendances et appartenances, cour pavée, etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William M. Richards, suivant acte au rapport du dit notaire Boudousquié, en date du 5 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
31an—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. ROCHEREAU & CO. vs. THOS. FAUCETT & AL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4940.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Faucett, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, quatre de février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Villeré, Robert ou et la Promenade Carondelet, et désigné par le numéro Six de l'îlet numéro trente-six, d'après un plan dressé par Louis Surgi, ci-devant ingénieur civil, daté du 28 février 1848 et déposé au bureau du shérif de cette paroisse.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-trois pieds onze pouces six lignes de face à la rue St-Pierre, sur soixante pieds onze pouces cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Terence Firmin Levasseur, suivant acte au rapport de A. J. Lewis, notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
3 ja—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ST-LE ON DESTEZ (la Dame Catherine Henry, cessionnaire) vs. la Dame C. L. WALKER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,742—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à Thomas L. Maxwell, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Suprême de cet Etat, en date du 19 juillet 1874, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. Trente (30), borné par les rues Villeré, Conti, des Marais et Bienville, et désigné par le numéro Cinq (5), d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 6 décembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville, pour recours. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-neuf pieds deux pouces de face à la dite rue Villeré, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain fait partie d'une plus grande subdivision de trois terrains acquis par feu L. G. Hillgsberg, par acte de rétrocession de Newton Richards, au rapport de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 9 mai 1838.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite des héritiers du dit L. G. Hillgsberg, suivant acte au rapport du dit notaire Mossy, en date du 13 mai 1846.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DIMITRY, AGAPITOS vs. JEAN-BAPTISTE SPARICIO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé en cette ville, rue des Ursulines, entre celles Royale et Bourbon, ayant vingt-trois pieds de face à la rue des Ursulines sur cent vingt-cinq pieds neuf pouces de profondeur, tel que ce terrain a été acquis par le défendeur de la Succession d'André Castillo, ou ayant cause, et de l'autre côté par la famille de Denis Delaronde, ou ayant cause.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, sans exception aucune.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de deux, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 7 juillet 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1o La somme de Six cent piastres (600 00) montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 7 de juillet 1873 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant réclamé comme honoraires d'avocat, et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication. 2o L'acquéreur assumera le paiement concurrence de six cent quinze piastres (615 00), en deux billets garantis par hypothèque sur la dite propriété, souscrits par le défendeur l'ordre de l'acquéreur et par lui endossés, la date du 7 de juillet 1873, chacun de la somme de six cent sept piastres et cinquante cents ($607 50), payables respectivement à un et deux ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an depuis le jour de la vente. 3o La balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
13jan—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. LECOURT vs JOS. O. THEARD.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 5 160—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Abadie, Tonti et Miro, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer, le 13 novembre 1854 et déposé en l'étude de Paul E. Théard, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 4, en son Livre de plans. Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-huit pieds trois pouces de face à la rue Miro, soixante-huit pieds de profondeur sur une ligne et de deux autres côtés de l'autre et courant de la dite rue Miro à la rue Onzaga.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Roy, Sen'r, par acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 24 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN MERCADAL vs GEORGE CRENA.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans—No 5,2..0.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 janvier 1874, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de février 1874, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un café connu sous le nom de "Change" et situé au No 8 (huit) rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HALPER,
31 jan—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,764—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet numéro vingt-et-un, lequel est borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent chacun, vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix huit pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan de J. F. Bieusecker, ci-devant voyer, daté du 16 juillet 1859, déposé en l'étude de P. Charles Cuvelier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BARTHELEMY BEOUBAY, vs. GEORGE BREWER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5 517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept de février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet numéro Cent Quatre, borné par les rues des Bons-Enfants, d'Espagne, Washington et Morales et mesurant trente-trois (33) pieds, neuf (9) pouces et sept (7) lignes de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent cinq (105) pieds deux (2) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et face à la rue Washington. Le tout, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas Joly, suivant acte au rapport de Edwin L. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
6 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu..........		$114,052 23
Sur risques de mer..........		59,381 87
Sur risques de rivière..........		29,566 93
Total des primes..........		$203,000 53
Moins primes retirées..........		3,154 77
Primes acquises..........		$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu..........	$45,105 60	
Pertes sur mer..........	42,115 79	
Pertes sur rivières..........	15,476 59	
	$102,698 07	
Réassurances..........	21,916 79	
Réfactions (rebate)..........	9,563 07	
Taxes..........	7,480 99	
Loyer..........	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes..........	36,616 10	
		$182,024 96
Réservé pour primes non terminées..........		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock notes..........	$83,500 00
Comptant..........	47,438 07
Comptes en voie de collection..........	18,860 26
Billets recevables..........	28,627 17
Prêts sur garanties..........	60,050 00
Prêts sur hypothèques..........	41,846 39
Stocks et Bons..........	15,870 30
Installations de bureaux et meubles..........	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc..........	5,125 43
	$296,517 62
Moins intérêts non-payés et dividendes..........	2,196 82
	$294,320 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANITHEAU, Vice Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustées) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancand,
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	P. Lanaude,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brousso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell.	H. Roos.
J. A. Peel,		21janv—30jrs

ASSOCIATION
d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, 102, rue du Canal.

HUITIEME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le Quatrième Trimestre de 1873 expiré le 31 décembre 1873—

Primes sur les risques de feu..........	$396,088 18		
sur les risques de mer..........	32,819 57		
sur les risques de rivières..........	35,953 58		
Total..........		464,861 33	
En moins, primes sur risques non expirés..........	232,703 50		
En moins, primes remboursées..........	890 68—	233,594 15	
		231,267 18	
Primes non acquises..........			
Intérêts..........		10,114 87	
Profits et pertes..........		3,603 66—	13,718 93
			244,986 21
Pertes sur les risques de feu..........	20,846 94		
sur les risques de mer..........	7,426 00		
sur les risques de rivières..........	10,455 28		
Pertes non réglées, sauf en litige..........	$35,414 50		
Non ajustées ou ajustées et non échues..........	62,479 38—	97,893 88	
Réassurances..........	30,603 83		
Cancellations pour le 4me quartier 1873..........	5,855 05		
Cancellations pour les quartiers subséquents..........	28,011 23—	74,541 92	
Réfaction (rebate)..........		27,325 37	
Dépenses de bureau..........	10,525 63		
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc..........	3,164 89		
Taxes payées..........	461 30—	19,237 22—	257,635 59
Déficit..........			12,650 38

ACTIF

En caisse..........	$ 16,203 07		
Dû par agents aux E. Unis..........	40,803 59		
Dépôt dans le New Orleans National Banking Association..........	92,813 42		
Effets à recevoir..........	822,124 55		
Actions et bons..........	125,402 18		
Propriété foncière rue du Canal..........	192,651 34		
Dû par divers sur les livres..........	110,742 72		
Seignouret Frères, "Compte d'Agence"..........	100,097 31		
Primes en voie de recouvrement..........	$236,113 06		
Primes dues dans les prochains quartiers..........	83,310 91—	319,424 90	
Total..........			1,820,383 06

PASSIF.

Capital..........	105,200 00		
Billets à payer..........	7,746 10		
Dividendes d'intérêt non payés..........	6,657 50		
Réfactions sur primes non collectées..........	7,381 45		
Dû à diverses compagnies pour réassurances..........	13,099 22		
Dû à divers sur les livres..........	176 30		
Seignouret Frères, "Opérations de Change"..........	627,025 98		
Primes sur risques non terminés..........	232,703 50		
Pertes non réglées..........	97,893 88		
Total..........			1,897,883 93
Total du passif..........		1,897,883 93	
Total de l'actif..........		1,820,383 06	
Déficit..........			77,520 87
Soit:..........			
Déficit selon Tableau du 30 septembre 1873..........		64,870 49	
Déficit selon Tableau du 31 décembre 1873..........		12,650 38—	77,520 87

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce dix-neuvième jour de janvier 1874.

G. LE GARDEUR Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été *Résolu*, conformément à l'Article VII de la Charte, de collecter immédiatement, des Actionnaires, le montant total des primes acquises du quatrième quartier de l'année 1873.

Nous appelons l'attention au *Rapport du Comité d'Investigation de la nouvelle Direction* (publié le 14 décembre 1873) sur la *Condition Financière* de l'Association au 4 novembre 1873, présentant l'estimation des valeurs en NOTRE POSSESSION et de celles données en nantissement pour garantir le paiement de réclamations présumées de créanciers étrangers, des nantissements et réclamations sont contestés devant les Cours. (On peut se procurer copie du dit Rapport au Bureau de l'Association.)

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 20janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Meubles en acajou et en noyer noir, etc.—mobilier de la résidence à trois étages au coin des rues St-Louis et Bourgogne.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureaux, No. 46 du Passage de la Bourse.—JEUDI, 5 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu, au coin des rues Bourgogne et St Louis, le mobilier de la résidence à trois étages, comprenant en partie: bois de lit Victoria, en acajou et en noyer noir, armoires dito, toilettes dito, lavabos dito, chaises dito, tapis, matelas, etc., etc., et un grand nombre d'autres articles dont l'énumération est trop longue.

Conditions comptant. 3fév

PAR S. GUINAULT.

Boulangerie de prix au Vieux Bassin, sur l'Avenue du Canal.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 7 février 1874, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Freur et Johnson, mesurant 70 pieds 8 pouces de façade à la Promenade Carondelet, sur une profondeur moyenne d'environ 121 pieds et 27 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, plus ou moins. Ensemble, une maison haute, couverte en ardoises, avec verandah au-dessus de la banquette, deux chambres au rez-de-chaussée, un grand corridor et porte cochère à l'usage des charrettes à pains; une autre bâtisse, attenant à la précédente, couverte en ardoises à l'usage de la boulangerie, contenant four et pétrins, ainsi qu'une autre bâtisse touchant à la précédente, à l'usage d'un magasin de farine et écurie; une bâtisse haute, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, et une dernière petite bâtisse d'une chambre servant de salle à manger aux ouvriers; deux grandes citernes, puits, latrines, etc., etc. Le tout en bon état.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billet portant 8 p.100 d'intérêt par an de date et hypothèque. La propriété devra être maintenue assurée et la police transférée au porteur du billet.

Acte de vente pardevant S. Kohn; notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les taxes de 1874, ainsi que celles du dessèchement et 5 0/0 frais d'avoué en cas de procès pour le recouvrement du dit billet. 3 fév—

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureaux, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 février 1874, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Milan et Dryades—sans aucune réserve,

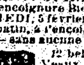

12 belles Vaches laitières et jeunes Veaux.
2 beaux Chevaux.
1 Charrette à lait et 1 Wagon, dito
1 Charrette à gombo
Conditions—comptant. 3fév—

PAR A. H. PONS.

MEUBLES! MEUBLES!

Encan sans réserve.

PAR A. H. PONS, encanteur—Bureau, No. 90, rue du Camp—Il sera vendu MERCREDI, 4 février 1874, à 11 heures du matin, au coin des rues Lapeyrouse et Derbigny—

Tout le contenu de la maison, consistant en literie, armoires, bureaux, lavabos, sofas, chaises, matelas, verrerie, poêle de cuisine, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Conditions—Comptant. 1 fev

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872..........		$183,022 78
Primes sur les Risques de feu..........	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières..........	23,511 46	
Primes sur les Risques de mer..........	39,721 19	
Moins les primes rendues..........	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873..........	30,677 60—	34,414 65
Primes nettes pour l'année 1873..........		$148,608 14
Déficit pour l'année 1873..........		38,246 65
		$186,854 65
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu..........	$80,557 96	
Sur les Risques des rivières..........	10,798 46	
Sur les Risques de mer..........	35,725 42	
		127,481 84
Réassurances..........		8,923 63
Taxes..........	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip..........	18,851 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer..........	25,797 90	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés..........	4,309 71	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts..........	25,612 43—	29,372 62
		$165,854 60
Pertes non réglées..........		20,000 00
		$186,854 65

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse..........	$39,468 51	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..........	42,921 50	
Effets à recevoir sur Primes..........	9,213 31	
		$82,573 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement..........		81,668 21
Propriété foncière..........		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans..........		298,546 00
Actions de Banque..........		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock..........		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company..........		290 45
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés..........		5,000 00
Bons des I. O. O. F. Hall Association..........		5,000 00
Actions de Compagnie d'assurance..........		3,600 00
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..........		3,000 00
Compte suspendu de Bons et d'Actions..........		255,156 00
		$783,359 42

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.	
Primes d'incendies..........	$52,641 61
Primes de rivières..........	1,113 57
Total des primes..........	$53,815 18
En moins—primes non expédiées..........	35,876 79
Montant net des primes..........	$17,938 39
A déduire	
Pertes par les incendies—payées..........	$ 226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.......... 12,164 96	12,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées..........	$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $395,450..........	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..........	17,500 00
Prêt garanti par des actions..........	1,009 0
Actions appartenant à la compagnie..........	27,550 05
Bons des Etats-Unis..........	8,000 00
Effets à recevoir..........	8 426 85
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt..........	19,350 0
Intérêt..........	10,442 44
Primes en voie de recouvrement..........	27,430 86
Effets à recevoir pour primes..........	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..........	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'avance..........	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement..........	69,451 50
	$355,942 50

PASSIF.

Capital, 3,183 2 3 actions, de $100, assurées à $75 l'action..........	$313,750 00
Montant réservé pour garantir sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..........	
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..........	17,938 39
Montant réservé pour perte non réglées..........	17,938 40
	5,546 60
Salaires non payés..........	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
18jan—30t Au No. 33 de la rue Carondelet.

Compagnie d'Assurance Hope,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
INCORPORÉE EN AVRIL 1857.
Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé..........	$250,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS..........	386,921 00
Actif..........	276,069 43

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une **participation dans les profits.**

L'assuré, quelque petite que soit sa prime, ne peut donc avoir un intérêt dans les profits sans être actionnaire.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président.
JNO. I. ADAMS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire. 3sept—D—PF

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par la METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hôtel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque en outre paie un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et au-dessus; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à intérêt plus élevé.

4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

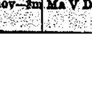

TOUX, RHUMES, ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par
B. LAPLACE, Pharmacien,
22 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
2 nov—3m MAVD

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

Grande vente, sans réserve, de 450 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, pour hommes, femmes et enfants.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Ivry, encanteur.—Bureau, No. 66 de la rue de Chartres—MARDI, trois du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

450 caisses de Bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général de chaussures pour hommes, femmes et enfants, venant d'être reçues par les derniers steamers et provenant directement des manufactures.

Conditions—Comptant. 3 fév—

PAR D. E. MORPHY.

Fond d'un magasin de comestibles pour familles, ainsi que les installations, balances, etc.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 4 février 1874, à 10 heures et demie du matin, au No 304 rue Decatur, entre Hôpital et Quartier, tout le fond d'une épicerie de famille, placards, comptoirs, etc. Aussi, une grande balance Fairbanks, en bon ordre.

Conditions—Comptant. 3 fév

PAR G. DE FERIET & CO.

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!!!

Tout le contenu d'un des plus beaux hôtels de premier ordre des Etats-Unis—Vente à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite.

Attention, propriétaires de maisons, d'hôtels et de restaurants!

Meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer. Installations de gaz, linge d'hôtel, verrerie, faïence, etc., etc., etc.

PAR G. DE FERIET & CO—JNO. G. MONROSE, encanteur—Bureau, No 50 de la rue Royale—MARDI, 20 janvier 1874, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu, à l'enchère publique, jusqu'à ce que le tout soit vendu—

TOUT LE CONTENU DE L'HOTEL ST LOUIS, un des hôtels des Etats-Unis dont le mobilier a le plus coûté et se compose de:

Magnifiques meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, en acajou et en noyer; verrerie, faïence et glaces, linge de chambre et de salle à manger, tapis, glaces, etc., etc., etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

On peut se procurer des catalogues aux bureaux des encanteurs. 27 déc

Habitations sucrières de prix, situées dans les paroisses St-Jacques et Terrebonne.

PAR G. DE FERIET & CO., JNO. G. MONROSE, encanteur—Bureaux No 50, de la rue Royale.—Il sera vendu, à l'enchère publique, MARDI, 3 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément aux termes et conditions du concordat fait entre la maison P. J. Pavy & Co. en liquidation, et P. J. Pavy individuellement, et le créancière de la dite maison—les deux habitations sucrières et leurs dépendances, ci-après décrites, appartenant au dit P. J. Pavy et connues sous le nom d'habitations St-Jacques et Petit Caillou. Elles sont plus complètement décrites comme suit—

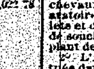

1. L'HABITATION SAINT JACQUES, située dans la paroisse St-Jacques, dans cet Etat, à environ soixante-onze milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, ayant une façade de sept arpents trois quarts, plus ou moins, au dit fleuve, et une profondeur, sur la ligne supérieure, de cent-onze 43/100 arpents; sur la ligne inférieure, une profondeur de quatre-vingt-deux 30/100 arpents de superficie, lignes qui s'ouvrent, formant une surface de mille quatre-vingt-deux 30/100 arpents de superficie, plus ou moins, compris, au-dessus, par des terres de Lepice et Watson, et, au-dessous, par des terres qui appartiennent ou appartenaient à Heb. Rice Co.; ensemble, les bâtisses et améliorations, sucreries, droits, voies et dépendances, machines, chevaux, mulets, bêtes à cornes et instruments aratoires. Il y a sur la propriété treize-deux mulets et deux chevaux, environ cent trente arpents de souches de cannes et cent soixante arpents de plant de cannes.

2o L'HABITATION PETIT CAILLOU située dans la paroisse Terrebonne, dans cet Etat, sur le Bayou Petit Caillou, à environ seize milles au-dessous de la ville de Houma, sur les deux rives du dit bayou, et composée des morceaux de terre suivants, savoir: des sections soixante-trois et soixante-quatre sur la rive gauche du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est—avec toutes les terres qu'il peut y avoir dans les dites deux sections; le lot No 1 sur la rive droite du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est, ayant un arpent et demi de face sur le dit bayou, borné par la section No 1 au-dessous, et s'étendant de face à la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Thos. Roddy, Jr.; un autre morceau de terre sur la rive droite du dit bayou, ayant un arpent de face, avec la profondeur de l'arpentage, borné au-dessus, par la terre de Severin Pellegrin et au-dessous par celle d'Ed. P. Le Blanc ayant en tout environ onze cents arpents; un autre certain morceau de terre sur la rive gauche du dit bayou, ayant une façade d'environ sept arpents, par la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus par celle d'Abraham Bourgeois et, au-dessous par celle de E. L. Blanc; ensemble, un autre morceau de terre situé sur la rive droite, dans le township dix-huit Sud, range dix-neuf Est, ayant une façade de un arpent, une ayant trente-trois arpents de profondeur, borné au-dessus par la terre d'Eug. Belanger et, au-dessous, par la terre de Thos. Roddy, Jr. Les susdites terres se rendant des en bloc avec toutes les bâtisses et améliorations, sucreries et améliorations, droits, voies et dépendances, machines, chevaux, mulets, bêtes à cornes et instruments aratoires. Il y a sur la propriété environ quatre-vingt arpents de souches de cannes et quarante-cinq arpents de plant de cannes.

3o UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé sur la rive gauche du Bayou Petit Caillou, ayant une façade de quatre arpents et quart, plus ou moins, sur une profondeur de quarante arpents de l'arpentage, borné, au-dessus par le terrain de V. Burron, et, au-dessous, par l'habitation ci-dessus décrite, la dite terre sera vendue en bloc. Un autre MORCEAU DE TERRE situé sur la rive droite du dit Bayou, en face du morceau de terre qui vient d'être décrit, ayant une façade de deux arpents, plus ou moins, sur une profondeur d'arpentage, borné, au-dessus par la terre de Sylvain Burron, et, au-dessous, par les terres de Margaret Johnson; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

4o Le terrain d'un CERTAIN MORCEAU DE TERRE ayant cent soixante arpents, situé sur l'île Caillou, sur la côte du Golfe, dans la paroisse Terrebonne.

Toutes les susdites terres, excepté celle décrite en dernier lieu, seront vendues conformément à des plans exposés actuellement à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, de la date de la vente, en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, à la Banque d'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, en coupons tels qu'y accepteront par le plan des sus propriétés et la vente, portant huit pour cent d'intérêt, de la date de la vente, garantis par la hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec la clause de non aliénation et le privilège du vendeur et l'hypothèque spéciale sur les propriétés, avec la clause ordinaire d'honoraires d'avocat de cinq pour cent sur les montants des dits billets. Les sucreries et les dépendances devront être transférées au porteur des dits billets.

Les actes de vente par-devant Chas. G. Andry, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour plus de renseignements sur les dites propriétés, s'adresser à MM. Johnson & Denis, avocats, au No 15 de la rue Carondelet.
16janv—au 3 fév

RETOUR DU DR. CURTIS
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D., F. R. C. S., Auteur de "Manhood," "Medical Essays on Marriage," etc., etc.

A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe à la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien

Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts, Entre les rues Canal et Douane,

Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, et de 6 à 8 heures du soir; **Les dimanches**, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des **Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques,** et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le **Dr. Curtis** non seulement soulage ses patients sur le champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades pour lesquels il est, seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS, 200ME EDITION,

Revue et corrigée par l'auteur, E. de F. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—(Traité de Curtis sur la virilité).—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."

Prix, 50 cents, par la Poste.
S'adresser à l'auteur,
LE DR. CURTIS,
No 9 de la Rue des Remparts,
NOUVELLE ORLEANS.

Le DR. CURTIS instate, auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.

Les consultations sont confidentielles.
30 nov—3m

Estate of Mary A. Burr.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, January 2d, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Mary A. Burr, of New Orleans, in the Parish of Orleans and State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 7th day of February, A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Custom-house building, New Orleans, before H. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
22 Jan—Feb 7 United States Marshal.

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
Bureaux: rue St-Pierre No 3 (Bâtisse Postale),

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire,

Comité de Finance:

A. Socola,	Jos. Mizzi,
N. A. Llambias,	Ernest Pragst,
	B. Saloy.

Directeurs:

R. M. Davis,	A. Haber,
A. Socola,	E. Dumestre,
J. Sambola,	S. Cambon,
J. K. Gourdain,	P. H. Monsseaux,
N. A. Llambias,	Ernest Pragst,
Jos. David,	V. Battalora,
F. Janfroid,	B. Saloy,
J. J. Reiss,	J. B. Solari,
D. Hughes,	J. Newhauser
R. Sancho,	Jos. Mizzi,
H. Manuel,	M. Drezkovich.
M. Berwin,	11juin